

Chaque professionnel a la responsabilité, quelle que soit sa fonction, de **signaler tout incident, accident, presque-accident ou erreur** l'impliquant ou qu'il constate.

L'établissement s'engage à ne pas entreprendre d'action disciplinaire suite à ce signalement sauf en cas de non-respect délibéré des règles et des organisations.



L'établissement met en place un environnement et **des outils favorables à ces signalements** et à leur analyse collective (FEI, rapport d'analyse, CREX, RETEX...) **afin d'identifier des axes d'amélioration** tout en respectant les règles de sécurité et les bonnes pratiques.

CHARTRE D'ENGAGEMENT AU SIGNALEMENT DES ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES

Stéphanie DE LARTIGUE
Directrice

Dr Clémence CHRISTOPHE
Gestionnaire des risques
associés aux soins

La déclaration et l'analyse des événements indésirables sont une priorité pour améliorer la sécurité des patients/résidents au sein de l'établissement de Santé

Dans ce cadre, les professionnels et l'établissement s'engagent mutuellement sur les principes énoncés dans la présente charte.

Chacun devient acteur de la démarche d'amélioration de la qualité

Dr Guy-Albert MAECHLING
Président de la CME



Des **formations au signalement des événements indésirables** (EIG et presque-accidents inclus) **et à la culture de l'erreur** sont organisées en interne pour les professionnels.

L'établissement apporte aux patients/résidents et à leurs proches **une information transparente et sincère** concernant les événements indésirables graves liés aux soins dans le respect de leurs droits et de leurs besoins.



Ensemble, pour la sécurité :

OSER SIGNALER, C'EST MIEUX PROTÉGER !